Objet : Avis de formation AFEJ le samedi 22 septembre

Chers / chères collègues,

Veuillez trouver ci-jointes, des informations concernant une formation pour experts traducteurs-interprètes, **Vocabulaire et terminologie dans les Procédures pénales, suite et fin**, proposée par l'AFEJ, qui se déroulera à **Riom**, le **samedi 22 septembre 2018**.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore ces formations, je vous incite vivement à vous y inscrire, elles apportent beaucoup à tous les participants, tant dans le domaine terminologique que celui des connaissances juridiques ou encore celui des relations professionnelles.

Ci-joint, les documents nécessaires pour votre inscription à cette formation.

Ce sera un plaisir de vous y revoir ou de faire votre connaissance.

Afin d'éviter toute question inutile, lisez bien tous les documents et envoyez votre paiement, avec le bulletin d'inscription, la convention de formation, et l'attestation de présence et de règlement (dont vous aurez rempli au préalable les parties vous concernant) à l'AFEJ (AFEJ, Dr Roch MENES, 23 Avenue de Charade, Boissejour, 63122 CEYRAT) dès réception de ce courriel.

Pour ceux qui demandent une prise en charge de cette formation par le FIFPL (http://www.fifpl.fr), vous devez dorénavant faire votre demande de prise en charge en ligne (voir info's ci-jointes). Vous aurez à fournir, lors de cette demande, ou pour vous faire rembourser: le programme détaillé de la formation, une convention de formation avec l'AFEJ, votre

attestation de versement ou d'exonération de l'URSSAF, et un RIB, ainsi que l'attestation (FIFPL) de présence et de règlement, une fois la formation effectuée. Ils n'acceptent que des documents au format pdf. Une fois vos conventions et attestations remplies et signées/tamponnées par l'AFEJ, vous pourrez les scanner pour les avoir en fichier pdf.

Pensez à m'informer (<u>a.daley@hotmail.fr</u>) de votre inscription et éventuellement de votre souhait d'un repas végétarien dès votre paiement envoyé à l'AFEJ, pour me permettre de gérer au mieux le suivi des inscriptions (nombre de places encore disponibles, nombre de déjeuners...). Le nombre de participants étant limité à 35, ne tardez pas à vous inscrire!

L'hôtel s'appelle Anémotel : 6 Rue Louis Armstrong,63200 Riom - autoroute A 71, sortie N°13- 04 73 33 71 00, vous pouvez y réserver une chambre et mentionner que vous venez à cette formation pour un tarif préférentiel.

à très bientôt,

Anna Daley



Veuillez attendre notre accord de prise en charge vous indiquant votre numéro de dossier avant de nous adresser ce document

N° dossier FIF PL:

(à compléter par le stagiaire)

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET DE RÈGLEMENT

(document à compléter par l'organisme de formation)

ATTESTATION DE PRÉSENCE	Je soussigné Fonction (nom du responsable de l'organisme de formation + fonction exacte)
	de l'organisme de formation
	déclaré en tant qu'organisme formateur sous le n° / / / / / / / / / / / / / / / / / /
	certifie par la présente que le stagiaire :
	Nom et prénom du stagiaire
	a bien assisté à la totalité de la formation intitulée :
	(indiquer l'intitulé exact de la formation)
	Durée de la formation qui s'est déroulée du/au/(indiquer la date de début et de fin de formation)
	Nombre de jours entiers + nombre de demi-journées (4 heures minimum) (4 heures minimum)
	Nombre total d'heures de formation
	Si formation se déroulant sur 2 années civiles, indiquez impérativement la durée distincte de chacune des années.
	Année :
	Année :
2 5	J'atteste également que le stagiaire stipulé ci-dessus a bien réglé la totalité de sa participation à
AI IESTATION DE RÈGLEMENT	la formation précitée, soit un montant total de € HT et € TTC
DE A	correspondant uniquement au coût pédagogique de la formation.
	Fait à , le ,
	Cachet obligatoire de l'organisme de formation Nom, prénom et signature du responsable de l'organisme de formation

Cette attestation de présence n'exclut pas l'obligation pour l'organisme de formation, de tenir à la disposition du FIF PL les feuilles d'émargement, ainsi que les fiches d'évaluation de chaque stagiaire.



Ce document est disponible sur le site www.fifpl.fr

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

104 rue de Miromesnil 75384 Paris Cedex 08 - Tél. 01 55 80 50 00 - Fax 01 55 80 50 29

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES

Ceyrat, le 8 août 2018

Siège Administratif 23 Avenue de Charade Boissejour 63122 Ceyrat

Tél: 04 73 61 42 12 rochandre.menes@wanadoo.fr Le Président

CONVENTION DE FORMATION

Entre l'AFEJ, organisme de formation enregistré sous le no. 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre, et représentée par Dr Roch Ménès, Président et
représenté(e) par
Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre IX du Code de Travail portant sur
l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre des Articles R950-1 et suivants :
Article 1
L'AFEJ organise une session de formation destinée aux Experts Traducteurs Interprètes, inscrits sur les listes des Cours d'Appel, ainsi que, dans la limite des places disponibles, aux personnes non-inscrites mais appelées occasionnellement à
apporter leur concours au Service publique de la Justice dans le cadre de missions d'expertise sur le thème Vocabulaire
et terminologie dans les Procédures pénales, suite et fin
Cette formation aura lieu le 22 septembre 2018.
au Hôtel Anémotel, 6 rue Louis Armstrong, 63200 RIOM.
L'enseignement sera donné par Mme V. Sauron.
La durée de formation est de 7 heures.
Un dossier récapitulatif sera remis aux stagiaires en fin de stage.
Article 2
l'AFEJ accueillera pour le compte de
Article 3
En contre partie de cette action de formation, l'organisme
s'engage à acquitter les frais suivants :
Le prix de la formation est de 110,00 € pour l'ensemble de la formation.
L'association de formation AFEJ n'est pas assujettie à la TVA.
Article 4 La présente convention prend effet à compter du et pour une durée de deux mois.
Article 5
L'évaluation des acquis de la formation sera faite par un contrôle continu durant la session et donnera lieu à une
attestation de formation uniquement aux participants qui auront suivi la totalité de la session.
Article 6
Au cas où une contestation ou un différend n'aurait pas pu être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de
Clermont Ferrand sera seul compétent pour régler ce litige.
Fait en double exemplaire à Ceyrat le
Pour l'AFEJ
Docteur Roch Ménès

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGIES PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM

Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS

Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES AFEJ

L'AFEJ organise à l'attention des Traducteurs - Interprètes inscrits sur les listes des Cours d'Appel, une session de formation animée par Mme V. SAURON, Responsable de la formation continue à l'École de Traduction et d'Interprétation de l'Université de Genève.

> Pour les Traducteurs interprètes JUNIORS* le samedi 22 septembre 2018 de 09h à 17h30 ANÉMOTEL (KYRIAD), RIOM

*Moins de cinq ans d'inscription sur les listes

Sur le thème:

Vocabulaire et terminologie dans les Procédures pénales, suite et fin

PROGRAMME:

Le cours consiste en un atelier pratique qui s'adresse aux traducteurs non natifs - et natifs - appelés à traduire ou à rédiger en français juridique et vise essentiellement deux objectifs : leur permettre de renforcer leurs compétences en français, en particulier dans le domaine de la langue du droit, et d'enrichir leurs connaissances en matière de terminologie et de rédaction juridique. Il s'appuie sur divers exercices (correction, reformulation) et textes juridiques (décisions de justice, contrats, etc.)

8h30 - 9h Accueil 9h - 10h30 Procédure pénale suite et fin : concepts et formulations spécifiques 10h30 - 10h45 Pause 10h45 - 12h30 Procédure pénale suite et fin : concepts et formulations spécifiques, suite 12h30 - 13h30 Pause déjeuner 13h30 - 15h30 Procédure pénale suite et fin : exercices pratiques 15h30 - 15h45 Pause 15h45 - 17h30 Procédure pénale suite et fin : exercices pratiques 17h30 Fin de session

ASSOCIATION DE FORMATION DES EXPERTS JUDICIAIRES REGROUPANT LES COMPAGIES

PRÈS LES COURS D'APPEL D'ORLÉANS ET RIOM
Siège Social : FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION D'ORLÉANS
Organisme de formation enregistré sous le N° 24450154845 auprès du Préfet de la Région Centre